L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 26 SEPTEMBRE 1873. 47me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. VENDREDI MATIN, 26 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman, Marks & Co., aux No 11 de la rue de Chartres—Velours, crêpes, plumes, fleurs, etc.

Par Jos. Rosenthal, au No 16 de la rue de Chartres—Bottes, souliers et brodequins.

SPECTACLES.

Vendredi, 26 Septembre 1873.

ACADEMIE — Fanchon, the Cricket, par Mlle Alice Harrison.

La Crise Financière à la Nouvelle-Orléans.

A la première nouvelle de la suspension de payement par quelques banques de New-York, on devait s'attendre à la même crise dans beaucoup de lieux des Etats-Unis et partout à peu près où existent des institutions de ce genre, fondées plutôt sur une extension illimitée de crédit que sur des bases financières réelles. Il est clair que des banques, dans de pareilles conditions ne peuvent avoir une existence bien solide. A la moindre crise, ces banques branlent et si la crise se prolonge, elles tombent. En vain dira-t-on qu'elles ont des valeurs en portefeuille et que les déposants n'ont rien à craindre. Ces valeurs sont pour le moment irréalisables et la panique ne raisonne pas. Elle est là qui se plaint, qui gronde et qui exige. Il faut la satisfaire pour y mettre un terme et, si satisfaction ne lui est pas donnée, elle se propage au détriment des banques les plus fortes en temps ordinaire.

C'est là ce qu'il y a de plus fâcheux dans une panique. Si les banques spéculatrices, les banques agioteuses, les banques joueuses étaient seules atteintes, le mal serait faible et il ne faudrait y voir qu'une leçon. Ainsi que la banque Jay, Cooke & Cie. qui, au lieu de retirer un bénéfice honnête de ses rapports avec le chemin de fer du Pacifique, achète ses bons véreux avec des millions provenant de dépôts à elle confiés, se trouve arrêtée dans le cours de pareilles spéculations par une baisse qui était cependant facile à prévoir et qu'il était par conséquent très possible d'éviter, nous ne pouvons en être surpris, et sa déconfiture ne nous intéresse guère! qu'il en soit arrivé autant à Clews & Cie., brocanteurs de bons de chemin de fer, cette maison n'aura pas plus notre sympathie que la première; mais que la panique gagne les autres Etats, les Etats agricoles comme la Virginie, le Tennessee ou l'agiotage était comparativement inconnu, voilà ce que nous devons regretter.

Nous ne pouvons que gémir surtout pour nos banques de la Nouvelle-Orléans qui n'avaient pas sur la conscience, nous aimons à le croire du moins, de pareils torts financiers et qui avaient géré honnêtement les capitaux déposés en leurs mains. On verra plus loin le manifeste que les présidents de ces banques adressent à la communauté pour lui annoncer une suspension de payements ainsi que les motifs de la mesure. Toutes ces banques étaient dans une bonne position, et si le signal de la débâcle n'avait pas été donné dans la ville des agioteurs par excellence et dans la première ville de l'Union par l'importance de sa population, de son commerce et de ses ressources monétaires, la panique y serait morte comme elle y était née et nul autre Etat n'en aurait souffert.

Les présidents de nos banques disent qu'en raison de la suspension partielle de payement des banques associées de New-York et d'autres villes du Nord, et en raison aussi du refus des banques de l'Ouest et d'autres banques de recevoir les checks sur New-York, checks qui leur étaient adressés en règlement de collections faites ici pour leur compte, il a fallu leur faire, sur des ordres péremptoires, depuis cinq ou six jours, de fortes remises en monnaie courante, remises si fortes qu'avant peu de jours, si elles eussent continué, notre communauté entière eut été dépourvue des moyens d'échange indispensables pour le mouvement ordinaire du commerce.

Pour comble de difficulté, mais ce qu'il faut regarder comme une conséquence forcée de la situation, le change étranger est invendable à New York, et ce change étant la principale source d'où nous tirons notre circulation, nous sommes ainsi privés de notre unique moyen de recouvrer les montants envoyés dans l'Ouest et dans l'intérieur.

Les banques de la Nouvelle-Orléans ont donc dû pour se protéger avoir recours à la suspension partielle de payement, ce qui leur permettra de garder les capitaux nécessaires au mouvement des relations commerciales et aux transactions auxquelles les arrivages prochains de la nouvelle récolte doivent nécessairement donner lieu. Par suite de cette mesure les prix pourront être maintenus.

L'adresse dit que la durée de cette politique protectrice est limitée à 30 jours, pendant lesquels on espère que les envois de coton et de sucre suffiront pour atténuer les rigueurs de la situation en forçant la monnaie courante à affluer sur le marché.

Par suite de cette mesure, il a été convenu entre les banques qu'elles ne payeraient aucun check au-dessus de $25. Des certificats seront délivrés aux clients qui auront des dépôts au delà de cette somme et ces certificats seront négociables. L'affaire est simple et loyale et nous pensons qu'elle offre un remède très effectif en garantissant les intérêts de chacun. D'ailleurs la combinaison était forcée. Nous avons ouï dire qu'après toute la circulation sortie d'ici dans les derniers six jours, il n'en restait pas dans les caveaux des banques pour plus d'un million.

Une chose qui nous rassure complètement c'est qu'à la place de monnaie courante, nos banques ont de belles et bonnes propriétés et qu'elles n'ont que fort peu ou point de bons de chemin de fer ou de bons d'Etat sujets à répudiation. Elles sont par conséquent à même de faire face à toutes leurs obligations. Plusieurs d'entre elles aussi auraient pu comme la banque du Sud et la banque dite "Workingmen Accommodation Bank" payer tous les checks à présentation, mais elles ont pensé qu'elles devaient aider les autres pour mettre le plus vite possible un terme à la panique. Elle sera vraisemblablement de courte durée et les 30 jours de répit suffiront amplement pour en voir la fin. On annonce déjà qu'elle a cessé à New-York.

LES BANQUES.—Quinze Banques ont signé l'arrangement dont nous parlons dans l'article qui précède. Plusieurs Banques, entre autres, la Banque du Sud, président M. Thos. Layton, et la banque dite "Workingmen Accommodation Bank," caissier M. J. Meynard, ne figurent pas dans la liste des Banques qui ont suspendu partiellement leurs payements. La Banque du Sud, fidèle à ses errements et à son passé, non-seulement a payé tous les checks tirés sur elle, mais encore M. Layton a signifié au comptoir d'échange (clearing house) que la Banque du Sud était décidée à se retirer et se retirait de toute participation aux arrangements pris avec les Banques de concert avec le Clearing house et qu'elle entendait faire honneur à toutes ses obligations, la Banque du Sud considérant qu'elle n'avait pas le droit de refuser la restitution des dépôts qui lui avaient été confiés. Cela nous rappelle que cette même Banque du Sud paya pendant la guerre tous ses dépôts en nature, c'est-à-dire en papier ou en espèces, suivant les valeurs qu'elle avait reçues.

PAYEMENTS PARTIELS.—Nous apprenons que dans une réunion des Banques associées il a été résolu hier que tous les dépôts faits à partir de ce jour seront payés en nature et que sur les anciens dépôts aucun check, dépassant $25, ne sera payé en circulation à aucun déposant le même jour.

PAS DE FIÈVRE JAUNE A LA NELLE-ORLÉANS.

Nous avons sous les yeux les attestations signées de 13 médecins de la Nlle-Orléans qui déclarent n'avoir traité que quelques cas de fièvre jaune sporadiques, c'est-à-dire de ces cas isolés, non épidémiques et sans gravité, comme on en voit chaque année dans cette saison. Ces médecins sont donc d'avis que les étrangers qui, par prudence, s'étaient éloignés de la ville peuvent y rentrer sans crainte.

La ville est saine et n'a jamais été plus saine qu'aujourd'hui. Nous espérons que ces certificats de salubrité en faveur de la Nouvelle-Orléans mettront à néant tous les bruits absurdes qui ont couru sur une épidémie de fièvre jaune en notre ville. Le fait est que les cas de maladie sont peu nombreux et que le tableau de la mortalité, fourni chaque semaine, par le bureau de santé, n'a rien d'inquiétant.

Ces diverses déclarations portent les signatures de douze à treize praticiens distingués, dont voici les noms:

W. H. Holcombe, D. M.; — Sam'l M. Bemiss, D. M.; — A. C. Holt, D. M.; — C. S. Bickham, D. M.; — S. S. Wood, D. M.; — S. W. Scott, D. M.; — F. H. Dennis, D. M.; — I. L. Crawcour, D. M.; — Wm. G. Austin, D. M.; — [illegible], D. M.; — [illegible] Angel, D. M.; — J. T. Scott, D. M.; — Walter Bailey, D. M.; Richard Angell, D. M.

INSTITUTION D'ÉPARGNES DE LA NLLE-ORLÉANS.—On verra par une notice insérée dans une autre colonne, qu'en vue des difficultés financières du moment, cette institution entend se prévaloir de l'article de sa charte qui oblige tout déposant voulant retirer une somme au dessus de $50, à en donner avis 60 jours d'avance.

LA CONVENTION POSTALE AVEC LES ÉTATS UNIS.

Voici quelques renseignements sur l'état des négociations relatives à la conclusion d'une convention postale entre la France et les Etats-Unis:

A l'époque où M. Léon Say était ministre des finances, l'administration des postes, dirigée par M. Rampont, avait accepté un projet de convention suggéré par les Etats-Unis, d'après lequel le port des lettres échangées entre les deux pays était fixé à 40 centimes.

Des considérations financières n'ayant pas permis de donner suite à ce projet, le ministre de France à Washington, M. de Noailles, fut chargé de demander aux Etats-Unis une élévation de la taxe postale; et, récemment, à la suite de longs pourparlers, il a formulé une proposition sur les bases suivantes:

Taxe: aux Etats-Unis, 9 cents, équivalant à 47 c. 1[2; en France, 50 c. Poids: 10 grammes. Transport intermédiaire par les paquebots à vapeur *Transatlantiques* (deux par mois), à la charge de la France. Transport par les *Hambourgeois* (quatre par mois), à la charge des Etats Unis.

Le cabinet de Washington a cédé sur le premier point. Il a accepté la taxe de 47 c. 1[2 aux Etats-Unis, et de 50 c. en France, mais à deux conditions, savoir:

1 Suppression de tous. L'affranchissement sera obligatoire: chaque pays conservera ses taxes et se chargera du transport intermédiaire de ses lettres:

2 Poids: 15 grammes par lettre, avec faculté pour la France de le réduire à 10 grammes pour les lettres qu'elle expédiera.

L'administration française a admis le principe de la suppression des comptes et celui de l'affranchissement obligatoire; mais jusqu'à présent elle n'a accepté ni la condition que les lettres expédiées des Etats-Unis pourront peser 15 grammes, ni celle que chaque pays payera les frais du transport intermédiaire des malles affranchies qu'il expédie à l'autre.

Les Etats-Unis ayant déclaré que les termes qu'ils proposaient étaient définitivement les seuls auxquels ils pussent accéder, il est à craindre que les négociations n'en restent là: c'est du moins ce que M. le marquis de Noailles aurait fait entendre au secrétaire d'Etat américain.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Il y a eu une certaine agitation, hier, dans le quartier commercial de la ville, causée par la suspension partielle des banques et par les mesures de précaution qu'elles ont cru devoir adopter, pour éviter une crise financière, qui était imminente et qui aurait pu avoir lieu sans cela. Les rumeurs les plus étranges ont circulé dans la matinée, et la population entière semblait saisie d'une sorte d'appréhension, comme à l'approche d'un grand danger. Peu à peu, cependant, le calme s'est rétabli et toute excitation a cessé.

Nous pouvons espérer maintenant que le coup qui nous menaçait a été paré et que nous avons échappé au fantôme de la banqueroute. Une panique, à l'heure qu'il est, serait hors de propos, car aucune de nos principales maisons de commerce n'a donné des signes de faiblesse, et rien n'indique que les faillites de New York auront un effet direct à la Nouvelle-Orléans.

Il est incontestable que les affaires sont très gênées, en ce moment, et cet état de choses est vraiment déplorable, au commencement de la saison; mais il y a loin de la gêne à la ruine, et nous avons tout lieu de croire que nous nous tirerons bientôt de ce mauvais pas, grâce à nos ressources et aux envois de coton sur le marché.

D'ailleurs la suspension partielle des banques, n'est que momentanée. — Par excès de précaution elle a été limitée à un mois, mais, les affaires reprendront leur cours bien avant cette époque, à moins d'événements extraordinaires que nul ne saurait prévoir.

Nous publions, pour l'information de nos lecteurs, l'adresse suivante signée par les présidents de quinze banques de la ville.

Les présidents des banques incorporées et les banquiers de la Nlle-Orléans, désirent expliquer le motif qui les décide à suspendre partiellement leurs paiements en monnaie courante.

Leur principale raison est la suspension partielle des banques associées de New-York et des autres villes du Nord, et le refus, par conséquent, des banques des villes de l'Ouest, de recevoir les chèques tirés sur New-York, en paiement, pour les collections qui sont faites ici à leur crédit.

On sait positivement que des remises considérables, en monnaie courante, ont été faites, depuis cinq jours, sur des ordres péremptoires, qui nous ont été transmis.

Si cet état de choses subsistait pendant quelques jours encore, nos coffres seraient entièrement vides de toute monnaie courante et le mouvement des affaires, dans la communauté sont aussi complètement paralysé.

En ce moment, le "change étranger" ne peut pas se vendre à New York; et comme c'est par ce moyen que nous nous procurons, le plus généralement, la monnaie courante dont nous avons besoin, nous nous trouvons dans l'impossibilité de remplacer, immédiatement, les fonds qui nous ont été enlevés pour les remises dans l'Ouest et dans les campagnes.

Cette mesure a donc été adoptée par nous, pour notre protection, comme pour sauvegarder les intérêts de l'agriculture et du commerce.

Sa durée est limitée à trente jours, et pendant ce délai, les envois constants de coton et de sucre, forceront bien les fonds en monnaie courante à rentrer sur le marché.

Banque des Citoyens.
Banque Nationale de l'Union.
Banque Nationale Germania.
Banque Nationale Teutonia.
Banque Nationale de la Louisiane.
Banque Nationale Hibernia.
Banque de Lafayette.
Banque Nationale de l'Etat.
Banque Nationale de la Nlle-Orléans.
Banque d'Amérique.
Association de Banque Nationale de la Nlle Orléans.
Banque du Canal.
Banque Nationale Mutuelle d'Amérique.
Banque du Peuple.
Pike Brother & Co, Banquiers.

Les banques ne payaient hier que les chèques au-dessous de cent piastres. Elles annoncent, qu'aujourd'hui, elles ne paieront pas au-dessus de $25.

Deux seules institutions font exception à la règle générale, la Banque du Sud et la Banque des Travailleurs. Celles-là paient intégralement tous les chèques qui leur sont présentés.

Un incendie s'est déclaré, vers huit heures et demie, hier soir, dans le magasin en briques, à trois étages, situé au No 33 de la rue du Canal, coin Peters.

La bâtisse a été partiellement détruite. Elle était occupée, au rez-de-chaussée et au premier, par M. Hansen, qui y tenait un magasin de chaussures.

Ses pertes sont évaluées à $25,000; partiellement couvertes par une assurance à la Compagnie des Marchands, pour $5,000, et par une assurance à la Compagnie Home de New York pour $5,000 également.

Les flammes ont gagné ensuite les trois maisons situées au No 29½ de la rue du Canal, au No 29 de la même rue, et au No 4 de la rue Peters. Elles ont été considérablement endommagées.

La première, occupée par un barbier, du nom de Peter Rich, est assurée pour $400 à la compagnie des Marchands; la seconde, occupée par M. Gregan, qui y tient un magasin de confections, est assurée à la compagnie Hibernia pour $5,000; la troisième, occupée par L. Bleakly, carossier et quincailler, est assurée pour $5,000 à la compagnie Mechanics & Traders, et pour $5,000 à la compagnie du Sun.

M. Pablo Gelpi est l'agent des propriétés que nous venons de décrire. Elles sont assurées, mais nous ignorons dans quelles compagnies.

Le maire Wiltz avait écrit, il y a quelques jours, au maire de Cairo, pour avoir des renseignements au sujet de la malheureuse petite fille, Sallie Dunning, la victime des époux Burgess. Il a reçu hier matin, la réponse suivante:

Cairo, Ill., 22 septembre 1873.

A l'Honorable Louis A. Wiltz, maire de la Nouvelle-Orléans:

Cher monsieur,—Votre lettre du 20 courant, renfermant un article du *Times*, m'est parvenue ce matin. J'ai fait des recherches immédiatement et j'ai trouvé facilement la mère de la malheureuse enfant dont vous faites mention. Voici sa déclaration:

Vers la fin de mai, ou le commencement de juin, un homme et une femme, se faisant appeler monsieur et madame Burgess, ont pris des logements dans la maison où était employée madame Dunning. Ils y ont demeuré une semaine, à peu près, et, pendant leur séjour, ont paru s'intéresser beaucoup au sort de la petite fille et ont demandé, à plusieurs reprises, à la mère, de leur céder l'enfant. La pauvre femme a refusé; mais, un jour, les deux misérables sont sortis avec la petite fille, et sont partis avec elle, pour la Nouvelle-Orléans, à bord du bateau à vapeur C. B. Church.

Je ne crois pas cependant, que l'on puisse accuser les époux Burgess d'avoir enlevé l'enfant à sa mère, attendu que celle-ci n'a fait aucune démarche pour se la faire restituer.

Elle dit qu'elle pensait qu'ils ramèneraient bientôt sa petite fille.

J'ai fait subir un interrogatoire en règle à la femme Dunning; et je suis arrivé à la conclusion qu'on ne peut pas accuser les Burgess de détournement de mineure.

La femme Dunning est très pauvre et elle a deux autres enfants, dont l'un, l'aîné, est employé dans la même maison qu'elle; et le dernier, un petit garçon de quatre ans, a été adopté par une famille qui demeure à quarante milles de la ville.

Elle demande instamment, maintenant, que son enfant lui soit rendue; mais, dans le cas où une famille charitable de la Nouvelle-Orléans voudrait l'adopter, peut-être consentirait-elle à la laisser. Si vous pouvez renvoyer l'enfant, ayez la bonté d'ordonner qu'on la conduise à moi directement.

Veuillez me donner des nouvelles de l'enfant, aussi vite que possible. Je suppose que vous serez forcé de la garder pendant quelque temps encore, pour avoir son témoignage.

Il est probable que les Burgess ne sont pas mariés légitimement. On me donne à entendre que la première est une fille perdue: mais, jusqu'à présent, je ne sais rien de positif.

Je suis, avec le plus grand respect, etc.

JOHN WOOD, maire.

Le maire Wiltz a répondu, qu'on aurait besoin, en effet, du témoignage de la petite Sallie Dunning; et qu'à cause de cela il serait impossible de la renvoyer à Cairo avant plusieurs jours.

L'état de la pauvre enfant s'est amélioré sensiblement depuis une semaine. Elle a pu répondre, hier matin, aux questions que lui ont posées quelques uns des membres du grand jury et raconter, sans trop d'émotion, toutes les tortures qu'on lui a fait subir.

Les deux monstres à face humaine qui l'ont maltraitée si cruellement, seront traînés, mardi prochain, devant la Cour Criminelle pour répondre aux différents chefs d'accusation portés contre eux.

Il faut espérer que le jury qui sera appelé à les juger, sera composé d'hommes capables de comprendre toute l'importance de leur mission.

Un crime horrible a été commis, on en a toutes les preuves; les coupables sont connus; ils avouent eux-mêmes une partie de la vérité! Pour que justice ne soit pas faite, il faudrait un jury spécial; et nous espérons, que dans l'intérêt de la société, on ne trouvera pas, *par hasard*, douze hommes assez dénués de sens moral, pour acquitter les criminels du caractère des deux époux Burgess.

FAITS DIVERS.—Henry Holcher, qui avait pris du poison, avant-hier matin, dans le but de se suicider, est mort, hier matin.

On attribue la cause de son désespoir à quelque difficulté de famille. Le coroner a tenu une enquête, et il a constaté ce que nous venons d'avancer.

E. E. Duffy, le coquin qui a été arrêté, pour avoir assailli le garçon du café, situé au coin de la rue St-Charles et de la rue Gravier, et de lui avoir volé une dizaine de piastres, a été conduit devant le juge municipal Gernon. Ce magistrat a accepté comme caution du voleur, un certain Flynn, propriétaire de l'établissement connu sous le nom de "Royal Palace;" mais le capitaine Flanagan, de la police secrète, a déclaré qu'il ne croyait pas que le dit Flynn pût fournir un cautionnement de $1,500 et celui-ci a été récusé.

Des voleurs ont forcé, avant-hier, entre quatre et cinq heures, la porte du magasin de M. A. J. Bachemin, situé au No. 53 de la rue Peters. Ils ont été découverts, néanmoins, et mis en fuite, sans avoir pu rien emporter.

Toujours la manie du suicide! Une fille, nommée Lucy Gus, âgée de seize ans, et déjà fatiguée de l'existence, a essayé, hier matin, de passer de vie à trépas, en prenant du laudanum. Une vieille femme du nom d'Anna Brooklyn, qui l'hébergeait, a averti la police, et Mlle Gus a été mise sous clef, jusqu'à ce qu'elle revienne à des sentiments meilleurs.

Un jeune homme, arrivé dernièrement de New York, nommé S. Jayne, qui, ayant été malade, avait été enfermé à l'Hôtel-Dieu, s'est précipité dans la rue, hier matin, du haut d'une fenêtre du second étage, dans un moment d'aliénation mentale, et à été tué instantanément.

TEMPERATURE.—25 Septembre 1873. Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrades
6 A. M.	74	24
12 M.	86	30
3 P. M.	90	32
6 P. M.	82	27

Faits et Nouvelles.

Nous trouvons dans un journal du matin un extrait d'une sommation qui vient d'être envoyée au *Siècle* par un de ses abonnés.

Si la pièce existe, ce dont nous nous permettrons de douter, il faut avouer que le *Siècle* s'est mis, en ne paraissant pas le 4 septembre, une bien mauvaise affaire sur les bras.

Voici l'*attendu* de l'exploit:

Attendu que le 4 septembre est une date où tous les établissements publics sont ouverts; que ce jour n'est pas déclaré férié par l'Etat; que, d'autre part, la tranquillité parfaite de la France ne laisse concevoir aucune inquiétude; que c'est en vain que le directeur du dit journal sus nommé et qualifié invoquerait ces raisons ou son patriotisme pour se soustraire à ses obligations, en frustrant ses lecteurs d'un numéro du *Siècle* dû légalement....

Sans doute le lecteur se figure que l'abonné frustré se borne à demander, comme dommages-intérêts, le prix d'un numéro...—Point: mille francs, voilà ce qu'il réclame.

Mille francs un numéro du *Siècle*! Et c'est le *Figaro* qui l'annonce! Décidément la pièce n'existe pas, et la nouvelle est apocryphe.

—Plusieurs personnes ont été trompées par la similitude des noms et ont confondu le marquis d'Harcourt, qui vient d'être nommé à Vienne, avec le comte Bernard d'Harcourt, actuellement ambassadeur à Londres et précédemment ambassadeur à Rome, où le duc son père avait exercé autrefois les mêmes fonctions.

Le marquis d'Harcourt, nommé notre représentant près la cour d'Autriche, n'a pas encore rempli de missions diplomatiques. Il est le propre oncle de Mme la duchesse de Magenta et le père du vicomte Emmanuel d'Harcourt, secrétaire de la présidence. Sa fille a épousé M. d'Haussonville, neveu de M. le duc de Broglie.

—Il se forme à Zurich une société dont les membres doivent s'engager à ne pas se faire enterrer après leur mort, mais brûler leur corps; cette idée trouve d'assez nombreuses adhésions, dit-on, et est ouvertement appuyée par la *Gazette d'Andelfingen*. Ce journal fait observer que le système de l'enterrement rend nécessaires, à proximité des villes, des cimetières qui emploient des étendues considérables d'un terrain précieux, compromettent la santé des vivants, sans permettre de respecter les morts, dont les ossements sont plus tard déterrés et dispersés. Au contraire, la cendre des morts conservée dans une urne serait pour les parents un souvenir plus durable sans inconvénient pour personne.

On a commencé hier, au palais de Trianon, les travaux d'appropriation du grand vestibule où doit siéger le tribunal chargé de juger le maréchal Bazaine. Tous les meubles, bronzes et statues qui s'y trouvaient ont été transportés dans la grande galerie en équerre qui a vue sur le jardin.

Par suite de ces travaux, le public n'est plus admis depuis hier à visiter les palais de Trianon.

Nous avons dit déjà que le vestibule en question allait être élargi. Cet élargissement ne portera que du côté du jardin. Les boiseries d'entre-colonnes seront simplement transportées à cinq mètres en arrière, où elles reprendront leur destination première. Le double plancher sur lequel elles reposeront s'appuiera lui-même sur le perron extérieur.

La façade donnant sur la cour restera donc telle qu'elle est maintenant, sauf une très légère construction en planches que l'on y adossera, à l'angle de droite, construction destinée à servir de communication entre les deux parties de l'édifice.

Les bureaux du greffe seront installés dans l'ancien salon de Louis XIV et de Louis XV, et se trouveront en arrière du tribunal. La salle des délibérations sera dans cette même partie du palais, à proximité du greffe.

La tribune réservée aux journalistes sera placée à droite du tribunal, comme elle l'était au 3e conseil de guerre, siégeant au Manége. On a, du reste, ainsi que nous l'avons dit, se servir du même matériel.

M. le duc d'Aumale, président du conseil de guerre, aura pour pied à terre, dans le palais, l'appartement occupé naguère par M. le général Appert et ensuite par M. le duc de Broglie.

Tous les travaux, poussés avec une grande activité, s'exécutent sous les ordres de M. Questel, architecte des palais de Versailles et de Trianon, et sont dirigés par le lieutenant-colonel de Beauvais, commandant le génie à Versailles.

— Hier, a été arrêté, comme il sortait de la neuvième chambre correctionnelle, où il venait d'être condamné à trois mois de prison, Anatole Okolowitz, le frère du fameux général communeux.

C'est pour une affaire financière qu'il a été condamné, et son arrestation n'est pas motivée par la politique.

On lit dans le *Journal de Bordeaux*:

L'anniversaire du 4 septembre a donné lieu à des démonstrations moins tapageuses que les années précédentes, à Bordeaux.

Sauf quelques bouquets déposés dans la journée contre l'arbre de la liberté de la place Picard, il n'y a eu sur cette place ni chants, ni illuminations. Cette sagesse a été peut-être quelque peu forcée pour quelques-uns; car les perturbateurs de l'ordre public savaient parfaitement que l'autorité supérieure avait pris toutes ses mesures; mais où est le mal?

Cependant, vers dix heures du soir, une bande de trente ou quarante individus, après s'être emparés de quatre petits drapeaux qui se trouvaient arborés à l'entrée de la baraque de la Société d'horticulture établie sur les Quinconces, se dirigeaient vers la place Dauphine, au chant de la *Marseillaise*, lorsque des agents du poste de la préfecture se sont mis à leur poursuite, et trois ou quatre de ceux qui portaient les drapeaux ont été aussitôt arrêtés; les autres, dispersés.

Il a été fait, dans la journée et la soirée, une vingtaine d'arrestations; mais il ne s'est produit rien qui mérite qu'on s'y arrête.

A Périgueux, dit l'*Echo de la Dordogne*, les républicains n'ont pas voulu laisser passer le 4 septembre sans faire parler d'eux. Ils comptaient sur une manifestation; mais elle a échoué. Leur illumination s'est réduite à quelques lampions qui fumaient tristement sur quatre ou cinq habitations. A neuf heures, les républicains sont allés chanter la *Marseillaise* et le *Chant du Départ* sur la place de la Mairie, devant l'arbre de la Liberté, qu'ils avaient enguirlandé. Quelques curieux les regardaient faire, pendant que les gamins lançaient des pétards sur les oisifs.

A dix heures les républicains ont fait une promenade dans la ville, à la recherche des quatre ou cinq maisons illuminées devant lesquelles ils s'arrêtaient pour manifester. Ils sont ensuite revenus sur la place de la Mairie, et là ils ont crié de nouveau. Le bruit qu'ils faisaient troublant le sommeil des habitants du voisinage, l'autorité leur a intimé l'ordre de s'en aller. Cet ordre ne s'exécutant pas assez vite, une ronde de gendarmerie à cheval et un détachement du 108e de ligne sont intervenus. Les républicains sont partis et les curieux sont allés se coucher.

Par un arrêté du 3 septembre et non motivé, le préfet du Doubs a interdit la vente et le colportage, dans ce département, du journal le *Libéral de l'Est*.

M. le préfet du Var vient de supprimer quatorze débits de liqueurs ou cafés dans la ville de Toulon.

De tous les êtres bizarres de la faune sous-marine, aucun n'est plus étrange que l'anatife. Il a même été impossible aux zoologistes de s'entendre, jusqu'à ce jour, au sujet de la place qu'il doit occuper sur l'échelle des êtres de la création. Est-ce un mollusque? un zoophyte? un annélide? un crustacé?

Adhuc sub judice lis est.

Qu'on se figure, partant d'un centre commun, solidement fixé sur quelque morceau de bois, par exemple, une épave de navire naufragé, une douzaine de tiges s'épanouissant en bouquet, chacune de la grosseur du petit doigt, trois fois longue comme celui-ci, d'un rose tendre et d'une apparence gélatineuse, et toutes surmontées d'une coquille blanchâtre de la taille d'une petite moule ordinaire; d'où dardent, comme des langues de vipère, plusieurs cirrhes articulés, de couleur violacée, qui semblent chercher à saisir les corpuscules organiques en suspension dans l'eau.

Le tout rappelle quelque peu la queue de l'homme perfectionné imaginé par Fourrier et surmontée d'un œil: rien n'y manque, on le voit, pas même les cils.

L'aquarium du Jardin d'Acclimatation vient de recevoir de M. Croqueville, de Pornic, un bel exemplaire vivant de ces bizarres créatures, comme on ne les trouve que sur des débris de navires, leur apparition sur nos côtes est toujours l'indice d'un naufrage récent.

Dans un article sur les miracles de la Salette, en Dauphiné, M. Francisque Sarcey dit ce qui suit:

Aujourd'hui les évêques sont coulants sur les miracles les uns des autres. Passe-moi la casse, je te passerai le séné. Mais en ce temps-là, ce n'était pas la mode; ou plutôt le mot n'avait pas été donné par Rome; et la chose n'allait pas sans quelques résistances. Je ne crois pas trahir un secret de conversation intime en contant que l'évêque du Gap, avec qui j'ai eu parfois l'honneur de dîner, s'exprimait fort librement sur le compte de la mystification de la Salette. Il ne se cachait à personne de son opinion à ce sujet.

Il paraît que le pape même, qui plus tard, en vue sans doute d'un but plus politique que religieux, consacra les miracles à la douzaine, manifesta plus d'un doute à propos de celui-là. Vous vous souvenez sans doute que la prétendue Sainte-Vierge avait confié à Maximin et à Mélanie un secret qu'ils ne devaient révéler à personne. Vous qui êtes des mécréants, vous vous seriez soucié de ce fameux secret comme d'une noix gâtée.—Mais il était tout naturel que les promoteurs du miracle y attachassent une grande importance.

Ils prièrent les deux bergers d'écrire, chacun de son côté, le secret en question sur une belle feuille de papier, la cachetèrent, la scellèrent et dépêchèrent un exprès au Souverain-Pontife pour lui demander s'il en voulait prendre connaissance. Le Pape ne témoigna aucune curiosité, ce qui fait honneur à son esprit, et il donna ses pleins pouvoirs à Mgr de Bonald pour décacheter la mystérieuse lettre.

Mgr de Bonald! celui-là même qui avait dit si net et si sec le mot de la situation: "Marchands cupides!" Quel coup pour l'évêque de Grenoble! Il se joua alors une assez jolie comédie, d'un goût tout à fait ecclésiastique.

Le métropolitain désigné par le pape avait annoncé à l'évêque de Grenoble, son suffragant, qu'il lui rendrait visite le 12 juillet. L'évêque de Grenoble convoque à son tour, par lettres, tous les curés de la ville à présenter leurs hommages à l'archevêque. Tous arrivent; il n'en manque que deux; M. Rousselot, vicaire général, et M. Gérin, curé de la cathédrale. Coïncidence fâcheuse! car c'était précisément entre les mains de M. Gérin que se trouvait la lettre au secret. Le métropolitain s'informe avec un intérêt mêlé de surprise où est cet introuvable curé:

— A la campagne, répond M. Caron, premier vicaire de la cathédrale, il y est allé prendre quelques jours de repos; il reviendra bien....

Il était parti dès le 6, avec l'abbé Rousselot, pour Rome, où ils allaient porter le secret, qu'ils pensaient y devoir être mieux accueilli que chez le protecteur de Fourvières.

Le pape l'ouvrit, et voici les belles prédictions qu'il lut:

"Napoléon mourra d'une mort tragique. Après sa mort, suivra une courte anarchie. Enfin un homme de la famille de Napoléon montera sur le trône; sous son règne les prêtres seront persécutés, le pape mourra martyr. Après cet homme, on verra Louis XVII sur le trône, Maximin Giraud sera aussitôt son premier ministre.

"Louis XVII vivra peu de temps, et après sa mort Maximin Giraud lui succédera. Quand par les soins de Maximin Giraud l'Europe aura été pacifiée, il se fera missionnaire. Pendant sa puissance, il vaincra les puissances ennemies par le chapelet. L'Angleterre se convertira. La plupart de ces événements devront avoir lieu en 1864. La fin du monde sera annoncée par ces événements. L'Antechrist paraîtra [illegible] la mort à Maximin Giraud. Le pape qui succédera à Pie IX sera Français."

La plume tombe des mains en copiant ce ramas de billevesées. *Ægri somnia!* Le secret de Mélanie est peut-être encore plus saugrenu:

"Nous touchons à la fin du monde. L'Antechrist va paraître; il naîtra d'un évêque et d'une carmélite. L'Evangile a fait son temps. Les apôtres vont ressusciter pour en prêcher un nouveau. Les églises seront fermées à Pâques en 1864. Les Russes, à cette époque fatale, auront envahi la France, etc., etc."

On comprend, en lisant ces sottises, l'exclamation qui échappa au pape: *C'est un monde de stupidités!* Mais ce qui paraîtra incroyable, c'est que des prêtres aient pris au sérieux les rêveries d'un cerveau malade; c'est qu'on en cite un dans le diocèse de Grenoble (je pourrais imprimer son nom) qui, l'esprit frappé des prédictions de Mélanie, commença sa neuvaine de préparation à la mort, et tremblait qu'elle ne fût interrompue par la brusque arrivée des Russes.

Parmi les autorités dont s'appuyait l'abbé Déléon, il faut encore citer le fameux curé d'Ars, dont le renom de sainteté avait franchi les limites des diocèses de Belley, de Grenoble et de Lyon et a fini par se répandre dans toute la catholicité. Cet excellent homme avait accueilli sans examen la dévotion de la Salette. Mais il lui prit fantaisie d'interroger les enfants, et cette épreuve le détermina à changer d'avis. Il refusa depuis ce moment de distribuer et de bénir les médailles en commémoration du fait. Ce qu'il y eut de démarches et d'intrigues pour le faire revenir, ce qu'il y eut ensuite de mémoires, de lettres, de contre-lettres pour atténuer l'effet de cette opinion exprimée par un saint, pour faire entendre même qu'on la lui avait prêtée, mais qu'il ne l'avait jamais eue véritablement, c'est à ne pas le croire.

Le récit de cet incident est si prodigieusement embrouillé qu'il est impossible de s'y reconnaître.

De tout ce fatras, il se dégage la phrase du curé d'Ars aux envoyés de Mgr de Grenoble.

"Les enfants vous ont trompés; je croyais fermement à l'apparition avant l'arrivée de Maximin. Après son aveu, je ne puis ni ne veux y croire."

On voit que l'abbé Déléon était en bonne compagnie. Ne vous impatientez pas, Mme Lamerlière va faire son entrée, nous arriverons bien vite au procès.

FRANCISQUE SARCEY.

☞ Jus de Fruits français. — Framboises et Groseilles, — venant d'être reçus directement de France par la maison Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée, 121 et 123.

LA SIMPLE RAISON

de la supériorité du Sapolio sur tous les autres articles comme article pour la main c'est qu'il fait ce qu'aucune autre substance ne peut faire.

Les artisans, en s'en servant, enlèvent entièrement le goudron, la peinture, l'huile et le vernis de leur linge et de leurs mains.

Les fermiers préviennent les coups de soleil et les engelures.

Pour les femmes qui travaillent, il remplace les poudres et les cosmétiques qu'on emploie pour embellir le teint.

Pour tout le monde c'est ce qu'il y a de mieux pour enlever les taches de la peau, rendre celle-ci blanche, attrayante, et lui donner une couleur naturelle.

Le Sapolio coûte moins cher que le savon—10 et 15 cents la brique, suivant la grosseur.

1 sept—6t—VAC

SERVICE FUNEBRE.

Une basse messe sera dite à la Cathédrale Saint Louis, samedi, 27 du courant, à sept heures et demie du matin, pour le repos de l'âme de feue Dame EMILE DUPRÉ, née Deléry. Les parents et amis, ainsi que la société des Mères Chrétiennes, sont priés d'y assister.

26 De la part de son Mari et de sa Mère.

ENTREPOT DE TAPIS,

Au No. 17 de la rue de Chartres,

A. BROUSSEAU, Importateur,

Offre, en Gros et en Détail,

AUX PRIX DE NEW-YORK,

En magasin et à la Douane.

TAPIS—1000 rouleaux Tapis anglais et américains.

TOILES CIREES pour planchers, tables et émaillées.—NATTES—1000 rouleaux Nattes blanches, à carreaux et fantaisie.

STORES, Couvertures de tables et de pianos.

RIDEAUX en dentelle et dentelle Nottingham.

BROCATELLES, COTELINES, terries, reps, &c.

BURLAPS, Coutil à matelas, Ressorts, &c.

Drap Crin. A. BROUSSEAU,

21 sept—6t

ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIREES.

ELKIN & CO.,

168......RUE DU CANAL......168

RECOIVENT, en ce moment, de nouveaux genres de

TAPIS anglais, Velours et Bruxelles;

TAPIS trois plis et Ingrain;

TOILES Cirées de toutes largeurs;

STORES, Corniches, &c., qu'ils offrent

Aux prix de New York.

16 sept—1mPP

Avis au Public.

A UNE assemblée des Banques Associées, tenue ce jour, il a été résolu,

Que tous les dépôts faits à partir de ce jour, seront payés en nature, et que sur les anciens dépôts aucun check dépassant vingt-cinq piastres ($25) ne sera payé en circulation, à aucun déposant, dans la même journée.

LOUIS SCHNEIDER, GEO. JONAS, PAT. IRWIN, Trustees.

Clearing House, 25 sept 1873. 26sept—2t

New-Orleans Savings Institution—(Institution d'Epargnes de la Nouvelle-Orléans)—25 septembre 1873.—Vu les difficultés financières [illegible] de cette ville, il a été résolu par les directeurs [illegible] de cette institution, qu'ils prévaudront du pouvoir que leur accorde la Charte, [illegible] jours d'avance pour toute somme au-dessus de (50) cinquante piastres.

Par ordre, SAM. JONES, Jr., Trésorier.

26sept—1

Bureau de la Compagnie "Nouvelle Oil Works" [illegible].—Les actionnaires de cette Compagnie sont respectueusement priés de se présenter à leur Bureau, le LUNDI treize d'octobre, [illegible] Conseil de Direction [illegible].

A. BENJAMIN, Secrétaire.

26 sept—jusq 13 oct.

☞ La fête de Notre-Dame des Sept Douleurs étant une de celles que célèbre l'Archiconfrérie des Mères Chrétiennes, la Présidente prie les dames qui en font partie de se rendre à la Cathédrale St Louis, à huit heures, dimanche, 28 du courant.

Aux Bouchers et aux hommes de marchés,

La ville de Houston, Texas, vient d'achever un des plus beaux marchés des Etats-Unis. Il sera tenu à l'instar des marchés français—un marché, un bazar, et toute espèce de hangars. C'est une excellente occasion pour les hommes entreprenants. Le loyer est de $[illegible] et au-dessus, par mois, suivant l'espace demandé.

S'adresser à A. WHITAKER, Houston.

Aux Planteurs Sucriers.

A VENDRE IMMEDIATEMENT—Deux jeux de Centrifuges, ou Turbines, une grande Roue en fer, pour la granulation du sirop, avec deux serpentins en cuivre.

Une Pompe à sirop et deux ou trois grands Filtres ou Récipients de sirop, en parfaite condition. S'adresser à COPES & OGDEN, 64, rue Carondelet.

Avis.

TOUTES personnes qui ont des réclamations à faire contre le "lugger" nommé "WILLIAM WEAVER" sont priées de les présenter chez M JOHN RADOLOVICH, No 22 rue St-Philippe, dans les dix jours suivant cette annonce.

Jambons passés au sucre et Breakfast Bacon,

Nouveaux de New-York.

BEURRE DE GOSHEN de choix, FROMAGE SUISSE et FROMAGE DE LIMBURG, en débarquement et [illegible].

S. CAMBON & CO. Aux Nos 59, 61 et 63 de la rue Vieille-Levée, entre les rues Bienville et Conti.

9 — 26 — 7 1/2.

SPECIAL, IMPORTANT.

AVIS.

LES soussignés préviennent leurs amis et le public en général qu'ils ont acheté l'établissement de pompes funèbres connu sous le nom de B. LABORDE et situé au No. [illegible] de la rue des Français. Ils font également savoir à leurs amis et au public qu'ils se chargent de remplir tous les ordres qu'on voudra leur donner pour mariages, baptêmes et tout ce qui concerne un établissement de ce genre, à des prix très modérés.

J. GETHY, J. MAGNUS.

31 août—1m—PP

Avis.

LA soussignée s'adressera à la Banque Nationale de l'Etat, [illegible] nouveau certificat d'action No [illegible], décembre [illegible] à $17—lequel certificat [illegible].

Mlle [illegible], veuve DÉSIRÉE DUFART. Nlle-Orléans, 7 août 1873.

Un Professeur

D'UNE longue expérience, pouvant enseigner l'anglais, le français et toutes les branches d'une éducation, désire trouver une place en ville ou à la campagne. [illegible] S'adresser: [illegible] rue St-Pierre, Nlle-Orléans.

Le plus grand plan qui ait jamais été connu.

Quatrième Grand Concert Tombola Au profit de la—

Bibliothèque Publique du Kentucky

12,000 lots........$1,500,000

$250,000 pour $50.

Le Quatrième Grand Concert Tombola autorisé par une loi spéciale de la Législature au profit de la Bibliothèque du Kentucky, aura lieu au Public Library Hall de Louisville, Ky., le Mercredi, 3 décembre 1873.

Les billets sont divisés en dix coupons ou parts.

A ce concert, qui sera le plus brillant qu'on ait jamais vu dans le pays, la somme extraordinaire de

$1,500,000,

divisée en 12,000 lots, sera distribuée parmi les porteurs de billets.

Liste des Lots:

UN GROS LOT DE		$250,000
UN GROS LOT DE		100,000
UN GROS LOT DE		50,000
UN GROS LOT DE		25,000
UN GROS LOT DE		17,500
10 LOTS DE	$10,000	100,000
30 LOTS DE	5,000	150,000
50 LOTS DE	1,000	50,000
80 LOTS DE	500	40,000
100 LOTS DE	400	40,000
150 LOTS DE	300	45,000
250 LOTS DE	200	50,000
325 LOTS DE	100	32,500
11,000 LOTS DE	50	550,000

TOTAL, 12,000 lots, payables comptant, et s'élevant à.....$1,500,000

La distribution sera positive, que tous les billets soient vendus ou non, et les 12,000 lots seront payés en proportion du nombre de billets vendus.

Prix des Billets:

Billet entier, $50 00; demi-billet, $25 00; dixième de billet ou chaque coupon, $5 00; onze billets entiers, $500 00; 22 demi billets, $1,000 00; 113 billets entiers, $5,000 00; 227 billets entiers, $10,000 00; [illegible]

Les détails sont indiqués dans des circulaires que le bureau envoie gratis à toutes les personnes qui en demandent.

Les billets sont en vente, et les ordres, accompagnés de l'argent, seront remplis sans retard. Conditions libérales à ceux qui achètent des billets pour revendre.

THOS. E. BRAMLETTE, Agent de la Bibliothèque publique du Kentucky et Directeur du Concert Tombola. Au Public Library Building, Louisville, Ky.

20 sept—1m—mer., sam.

Crédit Foncier de la Nlle-Orléans.

No 45, rue Decatur.

LES actionnaires de cette Association sont respectueusement invités à se présenter au bureau de l'Association pour voter à l'élection des directeurs, qui aura lieu le 13 octobre 1873, de 10 heures A. M. à 3 heures P. M.

Par ordre du Président, A. SAULET, Secrétaire.

Pension Française,

Rue Dumaine, No 77, entre Royale et Bourbon.

DÉJEUNER—Trois plats et café, 25 cents. DINER—Potage, trois plats et une demi bouteille de vin, 40 cents. On porte à domicile: DÉJEUNER—Trois plats, 25 cents; DINER—Potage, trois plats, 30 cents.

Département du commerce.

Hôtel-de-Ville, Nlle-Orléans, 22 septembre 1873.

IL sera vendu au comptant, à l'enchère publique, SAMEDI, 27 septembre 1873, à midi, à l'Hôtel de Ville, les revenus des marchés publics pour le mois d'octobre 1873.

Les adjudicataires devront se conformer à toutes les ordonnances de la ville relatives aux marchés, et auront le privilège de percevoir les revenus conformément à l'ordonnance 387, telle qu'elle a été amendée. [illegible]

B. M. TURNBULL, Administrateur du commerce.

Bureau de la New Orleans City Rail Road Company.—Nouvelle-Orléans, 25 septembre 1873.—A une réunion des Directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de quatre piastres par action, payable à dater du MERCREDI, 1er octobre 1873. C. C. LEWIS, Secrétaire.

Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Company.—Nouvelle-Orléans, 17 septembre 1873.—Les actionnaires de cette compagnie sont respectueusement invités à se présenter au bureau de la dite compagnie, rue Royale, le vendredi, 17 octobre prochain, entre 10 heures A. M. et deux heures P. M. [illegible]

J. M. AUGUSTIN, Secrétaire.

AVIS.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public, qu'il se charge de la collection de loyers, de la location des maisons [illegible].

J. M. MONIAT, 108, rue Royale.

AVIS.

MME MICHAELIS, Sage-femme, récemment arrivée de Paris, a l'honneur d'annoncer au public qu'elle peut être consultée dans la journée [illegible] chez Mme FREDERICK, No 30, rue des Ursulines.

ProPriétés à vendre et à louer.

A Louer,

La maison haute en briques, No 111 rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine.

La jolie maison cottage rue du Marais, entre les rues Prieur et Johnson. S'adresser au No 88 Passage de la Bourse.

A Louer,

POUR LE 1er OCTOBRE—Une grande MAISON basse, avec gaz, cuve et water-works, située rue des Ursulines, entre Rampart et St. Claude, No. 168. S'adresser sur les lieux.

Magasin à Louer.

A louer à des conditions très avantageuses, le magasin de graines, situé à l'encoignure des rues Royale et Saint Pierre. Installations à vendre au locataire s'il désire les acheter. S'adresser au No. 77 rue Gravier.

A Louer,

La maison en briques à trois étages, rue Royale, contenant environ vingt-quatre chambres. Le locataire pourra acheter les meubles, s'il le désire. S'adresser à ROBERT O. DUGUÉ, rue Carondelet.

A vendre.

GROCERIES La belle GROCERIE, bien achalandée, située au coin des rues Hôpital et Dauphine. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

A Louer.

Le MAGASIN No 58, rue Decatur, devant Vieille-Levée, entre Bienville et Conti, ainsi que le [illegible] rue Peters, No 78. Possession au 1er octobre ou sera donné à un bon locataire, à un prix modéré. S'adresser à B. PECOUL.

A Louer,

La jolie MAISON DE RÉSIDENCE rue de l'Esplanade, entre St Claude et Marais. S'adresser à G. W. LEE, 22 Passage de la Bourse, Au Premier.

A Louer,

POUR LE 1er OCTOBRE—La MAISON située rue du Quartier, No. 25, entre Bourbon et Dauphine. Prix, $30 par mois. S'adresser rue de l'Esplanade, No 94, ou au bureau de l'Abeille.

A LOUER,

LA MAISON No 22 rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. Possession immédiate. Prix, $30 par mois. S'adresser rue de l'Esplanade, No 94, ou au bureau de l'Abeille.

A Louer.

Le beau et spacieux magasin, portant le No 11 rue de Chartres, entre Canal et Douane. Avec étagères complètes et deux grands comptoirs. Possession donnée le 1er octobre. S'adresser à Mme C. Quesnel, rue Royale, entre St. Louis et Toulouse.

A Louer.

La moitié de la maison rue Rampart, entre Ursulines et Bayou; la maison rue Ursulines, entre Rampart et St-Claude; [illegible] S'adresser à MANUEL ELLIOT, entre Royale et Bourbon.

Maison à Louer.

La magnifique maison de résidence, No. 113 Dauphine, entre Dauphine et Bourbon, avec véranda en fer, gaz [illegible].

J. TURCOTTE, Canal.

A vendre pour cause de départ.

CAFÉ ET PENSION FRANÇAISE [illegible]. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

AVIS.—Les actionnaires de la COMPAGNIE DES BOUCHERS DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, pour le commerce des peaux et du suif sont notifiés de se présenter au bureau de la Compagnie établi à cet effet chez D. Dumestre, 226 rue Poydras, vis-à-vis le marché, afin de faire leur premier versement sur le stock souscrit par eux. Le bureau sera ouvert LUNDI 29 du courant, de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Par ordre de la Direction, A. DUCHIRON, Secrétaire.

Bargains! — Bargains

BARGAINS EXTRAORDINAIRES —EN— MARCHANDISES SÈCHES!

LIQUIDATION! LIQUIDATION!

POUR CAUSE DE CHANGEMENT D'AFFAIRES, —CHEZ—

J. TURCOTTE

168......RUE DU CANAL......168

Maison Blanche, coin Baronne.

DESIRANT quitter les affaires de détail pour pouvoir consacrer tout mon temps à la maison de gros dans laquelle je suis associé, je vendrai mon IMMENSE STOCK SANS FAIRE ATTENTION AUX PRIX COUTANTS, afin d'effectuer une liquidation complète aussi vite que possible.

Les personnes qui voudraient faire de véritables bargains en MARCHANDISES SÈCHES D'AUTOMNE ET D'HIVER feront bien de s'adresser immédiatement au No 168 de la rue du Canal, MAISON BLANCHE, COIN BARONNE, A CÔTÉ DE LA BANQUE D'EPARGNE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, où elles pourront se convaincre que cette annonce n'est pas du humbug.

J. TURCOTTE, 168 rue du Canal.

14 sept—1mPP

Chemin de Fer Central de l'Illinois,

AGENCE GÉNÉRALE DU SUD.

LES expéditeurs de Chicago et de l'Ouest économisent les frais d'un mille de transport par drays, et ils évitent tous les retards qu'occasionnent les ports ouverts de Chicago, en expédiant les produits et les marchandises par LE CHEMIN CENTRAL DE L'ILLINOIS, via Cairo.

Plus de rapidité et moins de frais que par aucune autre voie.

JAMES T. TUCKER, Agent général. Au No 2? de la rue Carondelet.

J. A. D'HÉMÉCOURT.

CONFISERIE

Avec une Usine à vapeur.

J. A. D'HÉMÉCOURT,

SUCCESSEUR DE E. TURPIN,

93...Rue Vieille-Levée...93

GRANDE

Fabrique de Candi.

CANDIS EN BATONS (médaille avec Premium au Louisiana State Fair), GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc., CHOCOLATS.

Importation directe d'Articles pour Confiseurs. GATEAUX.

Agence "DES FEUX D'ARTIFICE" du célèbre M. F. Stein, TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.

Bureau Consolidé des Terres des Etats-Unis,

30 août 1873.

AVIS.—A tous ceux que cela peut concerner: Attendu que l'Etat de la Louisiane, en vertu de la loi du 2 mars 1849, réclame les terres ci-après décrites; attendu que certaines autres réclamations aux dites terres ont été présentées à ce bureau en vertu de la loi du 22 juin 1860—avis est donné aux personnes qui auraient des réclamations contraires, de les présenter, avec les preuves à l'appui, à ce bureau, d'ici au 30 novembre 1873, époque à laquelle il sera fait un rapport conformément aux instructions du commissaire du bureau-général des terres, à Washington, D. C., en date du 22 août 1873.

Toutes les sections 3, 15, 16, 27; les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de la section 20; toutes les sections 21, 22, 24, 25, 26; les lots 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de la section 29, toutes les sections 33, 34, 35 et 36 du Township No 12 Sud du Range No 11 Est du District Sud-Est de la Louisiane, à l'Est du fleuve Mississippi, situé des deux côtés du Nouveau Canal, borné par le Lac Pontchartrain au Nord, le Bayou St-Jean à l'Est et Hanover Brothers à l'Ouest.

HARRY LOTT, Préposé à l'Enregistrement. JULIAN NEVILLE, Receveur.

30 août—3m

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS

121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE [illegible]

NORMAN & REISS Nos. 121 & 123 rue de la Vieille-Levée.

RUE VIEILLE-LEVÉE: FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Sirops de Fruits

FRAISE, FRAMBOISE, MURE, GROSEILLE, CITRON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CRÈME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, [illegible] VINAIGRE

A vendre par NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 25 SEPT.—CLASSE [illegible]

1 8 21 23 64 41 50 64 6 [illegible] 31 [illegible]

[illegible]

AVIS IMPORTANT —AUX— MAITRES DE MAISON

Aux Consommateurs de Gaz.

LE GAZ REND MEILLEUR MARCHÉ QUE LE KEROSENE.

PLUS D'INCENDIES CAUSÉS PAR LA GAZOLINE.

PLUS DE MORTS CAUSÉES PAR LES EXPLOSIONS DE LAMPES.

Le 1er janvier 1874, [illegible] la Nouvelle-Orléans [illegible] réduit à TROIS PIASTRES PAR MILLE PIEDS CUBES [illegible]

EAU DE VICHY.

[illegible]

SPORTSMEN'S DEPOT.

F. CHARLEVILLE, ARMURIER,

55......Rue St-Charles......55

NOUVELLE-ORLÉANS.

IMPORTATION DIRECTE—PRIX FIXE.

A cause de son organisation, qui est tout à fait exceptionnelle, cette maison peut vendre à meilleur marché qu'aucun autre établissement de son genre à la Nouvelle-Orléans. Elle a, en effet, en magasin, l'assortiment le plus complet de fusils anglais à baguette et à feu central (dont les prix se rangent entre $20 et $300) qui soit aux Etats-Unis.

Quant aux fusils ancien système ou à baguette, les amateurs d'armes sont certains des conditions avantageuses auxquelles ils sont cédés.

Les bourres d'Eley, fabriquées par un procédé chimique, se vendent 20 cents la boîte de 250, en [illegible] cents le mille. Plomb de St. Louis, à 10 cents la livre, et un assortiment complet d'articles de fantaisie et d'articles à l'usage des chasseurs.

Le SPORTSMEN'S DEPOT reprend et rembourse le prix de toute marchandise qu'il aura vendue, si un article de qualité égale peut être acheté à meilleur marché dans toute autre maison de la ville.

NOTA.—Le département des réparations est sous la direction de M. Louis Cook.

Les fusils de chasse, à baguette, de J. R. Cooper ayant depuis plusieurs années, entièrement disparu du marché de la Nouvelle-Orléans, où ils ont été remplacés par des fusils BELGES, d'un coût trop modique et qui y sont vendus à des prix extraordinairement exagérés, j'offre à messieurs les chasseurs de préférence de leur importer ces anciens "COOPER," reconnus en Louisiane comme les meilleurs des fusils fabriqués en Angleterre, et je les engage à venir me voir à ce sujet; ils seront étonnés des bas prix auxquels je pourrai leur procurer ces fameuses armes qui jouissent toujours d'une grande réputation.

28 août—2m F. CHARLEVILLE.

ALBIN ROCHEREAU, CHARLES T. DUGAZON. Mme ADELE REPP, en commandite. PIERRE RABITE, ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.,

8 SOUTH WILLIAM ST., New York. 16 & 18 ST. LOUIS ST., New Orleans.

W. W. WASHBURN. CAMILLE DRY.

WASHBURN & DRY,

IMPORTATION DIRECTE DE

VINS ET LIQUEURS.

Nous avons l'honneur d'informer le public que nous venons de fonder une maison de vins en gros, où l'on trouvera, en tous temps, de bons vins naturels, à un prix exceptionnel de bon marché. Nous sollicitons donc respectueusement le patronage de nos amis et du public en général, et espérons que les personnes désireuses d'acheter de bons vins, viendront nous voir, jugeant par elles-mêmes de la qualité et du prix de nos marchandises.

WASHBURN & DRY.

31 août 49 RUE ST-LOUIS, en face de l'Hôtel St-Louis.

AUGUSTE CARROUCHE

SUCCESSEUR DE F. F. DUCONGÉ

No 30 rue de Chartres

REÇOIT en ce moment et offre à vendre un grand assortiment de Médicaments Français parmi lesquels se trouvent: 1000 bttes Anti Glaireux,—500 bttes Sirop de Churchill,—1000 bttes Sirop de Briant,—500 bttes Sirop de Lamouroux,—300 bttes Sirop d'Aubergier,—100 flacons Liqueur Laville,—200 flacons Racahout des Arabes,—300 bttes Sirop de Raifort Iodé,—300 bttes Huile de Foie de Morue de Hogg, de Fauré, de Jongh, de Chevrier,—[illegible] bttes Sirop de Portal,—Sirop Fébrifuge de Gally,—Eau de Mélisse des Carmes,—Eau des Fées, Eau de L'Echelle, Eau de Col [illegible], Eau Dentifrice de Pierre,—Perles Ethérées de Clertan,—Pilules de Blancard, de Dehaut, de [illegible], de Vallet, de Frank de Sanctis contre la Goutte,—Dragées de Santonine de Pelletier et de [illegible],—Papier Sinapisme de Rigollot et généralement tous les Médicaments Brevetés français, anglais et américains.

Agence du Sirop Pectoral Balsamique de [illegible]. 25 sept—1m

CHAUSSURES! CHAUSSURES!

OUVERTURE DU MAGASIN ST.-ANNE,

Encoignure Royale et Ste-Anne,

AU DRAPEAU ROUGE.

Le plus vaste et le mieux assorti de la ville

1,000,000 DE PAIRES

DE TOUS GENRES.

Agence Générale de Boston et de Philadelphie [illegible] Madame Emile aura le contrôle du département des dames.

Cigares, Tabacs.

Cigares de la Havane et du Pays,

CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.

ET un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par

ED. L. ZELL & CO.,

Coin des rues Canal et Carondelet. Nlle-Orléans, Lne.

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,

RUE VIEILLE-LEVÉE, Marigny & Bienville.

Manufacture à Vapeur de: TABAC A FUMER ET A PRISER.

Et Importateur de: CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.

Nouvelle-Orléans.

L'Union Française.

Bureaux, rue St. Louis No. 5 Nouvelle-Orléans.

LES demandes pour TRAVAILLEURS, OUVRIERS et EMPLOYÉS, sont reçues tous les jours, de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.

Le Cours d'Anglais gratuit, a lieu régulièrement le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, à 7 heures et demie du soir.

REMISE A NEUF DE TOUT VETEMENT D'HOMMES ET D'ENFANTS.

Teinture en toute couleur—Nettoyages.

Nous prévenons nos clients et le public en général que nous venons d'ajouter à notre Teinturerie [illegible]

EN CAS DE DEPART OU DE DEUIL, les objets sont rendus dans les 24 heures. Notre dépôt en ville est rue du Canal, près Rampart.

E. BOURSIER & Co.

Sun Mutual Insurance Company

61 CAMP STREET.

Capital payé ... $500,000

Actif à sa valeur au comptant ... $[illegible]

Dividendes sur Actions, DIX POUR CENT.

Dividendes sur les primes participantes de l'année 1872, payés comptant, TRENTE POUR CENT.

Cette "ancienne" et bonne compagnie émet des polices sur les RISQUES D'INCENDIE, MER et de RIVIERES aux taux les plus bas.—Elle règle promptement toutes les pertes en conditions les plus favorables.

DIRECTEURS:

John G. Gaines,	G. M. Barr,
E. J. Hart,	James Byrnes,
Henry Renshaw,	J. L. Harris,
Hugh Wilson,	Lionel C. Levy,
B. Rocca,	W. B. Schmidt,
I. N. Marks,	S. Abita,
Charles Kennedy,	E. R. Wheelock,
W. B. Seymour,	L. H. Joseph,
Richard Flower,	R. T. Turton,
J. Wein,	Samuel Mathews,
B. W. Taylor,	George Jonas,
J. C. Morris,	Isaac L. Haas,

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTIER, Secrétaire.

Remblayez vos Terrains.

UNE OCCASION RARE.

LA Compagnie du Chemin de Fer [illegible]